

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 25 juillet 2024

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 31 juillet 2024 à 16h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule : Néant.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 09 juillet 2024.
- Relevé des décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Modification du tableau des effectifs : création été 2024 de 5 postes saisonniers.
2. Tarifs de refacturation des travaux en régie : moyens matériels et humains.
3. Délégation du Comité syndical au Président : modification.

PATRIMOINE

4. Assurance « dommage aux biens » : avenant au contrat GROUPAMA.
5. Convention pour les antennes relais de la Grande Rochette et des Colosses entre un opérateur et la Commune de La Plagne Tarentaise : avis.

HABITAT

6. Marché pour la digitalisation de la Maison des propriétaires.

DOMAINE SKIABLE

7. Approbation du principe du recours à la concession multiservices sous la forme d'une délégation de service public (article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales) - Désignation de la personne habilitée à accomplir tous les actes rendus nécessaires par le déroulement de la procédure.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 62
73211 AIME CEDEX

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M
....., membre du Comité syndical pour me
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura
lieu le (*mention manuscrite*) :

A , le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.